

CONVENTION

entre nu-propiétaire et usufruitier(e)

pour le règlement de la redevance syndicale annuelle

Références :

- Ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 (Article 3)
- Décret d'application n° 2006-504 du 3 mai 2006
- Les statuts de votre Association Syndicale

Je soussigné(e) : _____ usufruitier (e)

Domicilié (e) : _____

N° Cadastral : _____

Souhaite prendre en charge la redevance syndicale annuelle et devenir seul membre de l'association

Syndicale :

Nom de l'AS : _____

Date : _____

Signature : _____

*Document à retourner daté et signé à votre Association Syndicale,
2 chemin des Marronniers, 38100 Grenoble*

La modification sera prise en compte sur le prochain avis.